

RAPPORT DE LA COMMISSION FORET- ALPAGES

Préavis municipal n°04/19 relatif à l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans

Dates de séance : 18 février 2019

Membres de la commission présents : Mesdames Nathalie Badertscher, Anne Genevay-Bolay, Messieurs Frédéric Guenin, Laurent Renevier et Michel Ruffieux.

Excusé : David Jaquet

Nous retenons que le développement des chauffages communaux a permis de valoriser le bois de notre commune. Que la gestion des chaudières est devenue complexe ces dernières années et doit être maintenant effectuée professionnellement, pour garantir un équilibre fournisseur/clients.

La commission forêt- alpages relève toutefois que les conclusions du rapport n°04/19 ne mentionnent pas l'obligation d'approvisionnement en bois par le groupement forestier dont fait partie la commune de Bassins ni le prix d'achat du bois à celui-ci.

Nous proposons donc les amendements suivants :

- 1) L'approvisionnement en matière combustible bois doit s'effectuer uniquement auprès du groupement forestier dont fait partie la commune de Bassins.
- 2) L'achat au groupement forestier de la matière première a un prix de 6.0 cts/kWh – HT indexé y inclus l'évacuation des cendres.

Conclusion

La commission forêts et alpages recommande au conseil communal de Bassins d'accepter le préavis amender comme suit :

En fonction des explications données par la Municipalité

- Vu le préavis municipal n°04/19 du 06 février 2019

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'approuver le contrat énergétique pour le droit d'usage des chauffages à distance (CAD) au bois au prix de 380'000 CHF sur 10 tranches de 38'000 CHF ;
- D'approuver la mise à disposition de 2 droits distinctes et permanent DDP de 30 ans pour une somme totale de 216'000 CHF par tranche de 7'200 CHF ;
- L'approvisionnement en matière combustible bois doit s'effectuer uniquement auprès du groupement forestier dont fait partie la commune de Bassins.
- L'achat au groupement forestier de la matière première a un prix de 6.0 cts/kWh – HT indexé y inclus l'évacuation des cendres.

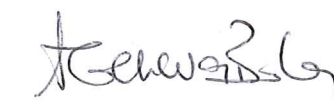
Ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis au sujet :

- De la maintenance, des investissements, de la cogénération, de l'extension des réseaux et de la méthode de calcul des tarifs

Fait à Bassins, le 4 mars 2019



Nathalie Badertscher



Anne Genevay-Bolay, (rapporteur)



Frédéric Guenin



Laurent Renevier



Michel Ruffieux